

Les patrimoines remarquables et les paysages normands spécifiques sont-ils durablement préservés et valorisés ?

Le classement de la boucle de Roumare, en 2013, marque une nouvelle étape dans la préservation des paysages de la Vallée de la Seine, la prochaine étant le classement de la boucle du Marais Vernier, projet au stade de la concertation.

Depuis 2011, il n'y a pas eu de nouveaux parcs éoliens mis en service dans les zones propices couvertes par la DTA même si le développement de l'éolien se poursuit dans les autres zones des deux régions.

La fréquentation touristique, corrélée aux nuitées enregistrées dans les gîtes de France normands est en progression depuis 2009, preuve de l'attractivité des paysages normands.

Les plans de paysage comme mesure de protection, gestion et aménagement des paysages de qualité

Les plans de paysage expriment un projet de territoire et correspondent aux objectifs de qualité paysagère définis par la Convention européenne du paysage. Ils sont concrétisés par des chartes paysagères, adoptées par différents partenaires sur un même territoire. L'ensemble des chartes achevées représente 17,5 % du territoire de la DTA. Les dernières chartes paysagères achevées sont : « la Vallée du Commerce » (28 500 ha) achevée en 2003 ; « le Pays de Bray », pour partie, (12 700 ha) achevée en 2004 ; « le Pays entre Seine et Bray » (10 700 ha) achevée fin 2008 et « le Plateau du Caux maritime » (70 700 ha) achevée fin 2008.

En 2013, le renouvellement et l'adoption par 83 communes adhérentes de la charte du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine, qui comporte de nombreuses orientations sur la conservation des paysages, doit être également considérée comme telle.

En Basse-Normandie, l'étude pour l'élaboration d'un projet de paysage sur la Côte de Grâce, lancée en 2009, est achevée. Sa mise en œuvre doit mobiliser différents outils existants : site classé, site inscrit et PLU notamment. On note une bonne prise en compte de cette étude par les élus dans le cadre de leurs PLU en cours d'élaboration.

En Haute-Normandie, l'atlas des paysages a été publié en septembre 2011. Un site internet a été mis en place fin décembre 2011 (<http://www.atlaspaysages.hautenormandie.fr/>).

Concernant les protections règlementaires du paysage, le site de la Boucle de Roumare a été classé par décret en Conseil d'État du 26 juin 2013, ce qui porte à deux le nombre de boucles de la Seine Normande faisant l'objet de cette protection paysagère stricte, après le classement de la boucle des Andelys qui accueille le site de Château Gaillard. Dans la continuité, la Boucle du Marais Vernier fait également l'objet d'un projet de classement. La phase de concertation locale a débuté, suite au rendu de l'étude du CEREMA. Les premières réunions rassemblant les élus concernés sont en cours depuis juillet 2014.

Les installations d'éoliennes

Évolution des installations d'éoliennes entre 2009 et 2013

	Haute-Normandie						Basse-Normandie					
	2009	2010	2011	2012	2013	Cumul en 2013	2009	2010	2011	2012	2013	Cumul en 2013
Nombre de Zones de Développement d'éolien (ZDE) créées	2	1	3	0	0	6	0	0	0	0	0	0
Nombre d'éoliennes installées	12	5	5	0	0	22	20	5	0	0	0	25
Estimation de l'énergie minimale produite (MWh/an)	73 000	30 000	50 550	0	0	153 550	49 000	86 800	0	0	0	135 800

Pour la Basse-Normandie, l'ensemble des données transposées correspondent respectivement au nombre de ZDE accordées (données DREAL) et d'éoliennes construites (données site DDTM 14) dans la zone de l'estuaire de la Seine.

Depuis 2009 en Haute-Normandie, le nombre total de zones de développement éolien a été porté à 6 à 10 éoliennes supplémentaires ont été installées : leur nombre total s'élève à 22. L'énergie produite par ces éoliennes est estimée à 153 550 Mwh/an. Le dispositif de ZDE a été abrogé sur l'ensemble du territoire national en mars 2013 suite à l'adoption de la Loi Brottes.

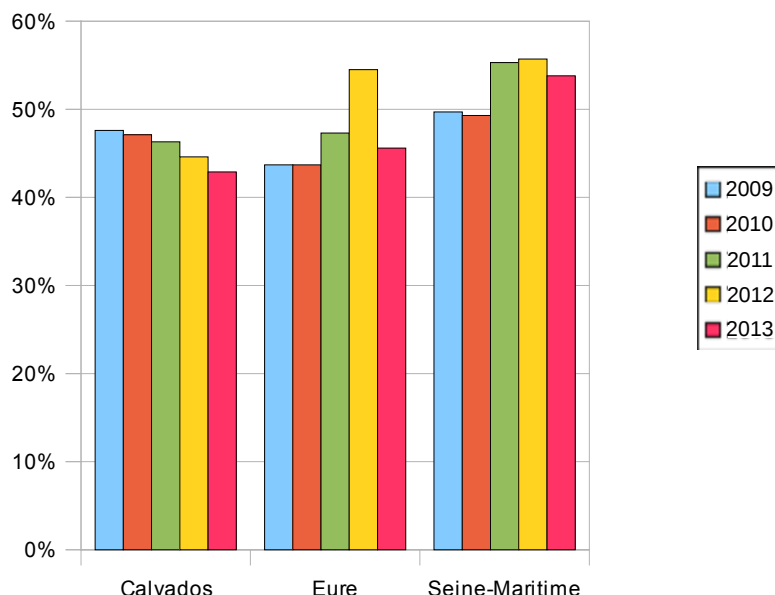
En Basse-Normandie, aucune éolienne n'est entrée en service sur les communes de la DTA, depuis la mise en service des 5 éoliennes du parc Family fin 2010. Aucun nouveau projet n'est en cours d'instruction sur ce territoire, mais le nombre important d'éoliennes dans la plaine de Caen peut expliquer cette situation. Un projet ancien, sur les communes de Fresney-le-Vieux et Moulines, est encore en contentieux.

Une valorisation du patrimoine par un développement du tourisme en hébergement rural

Nombre de nuitées en gîte rural par département et évolution 2009-2013

	2009	2010	2011	2012	2013	Évolution 2012-2013
Calvados	278 461	286 442	295 603	307 601	296 891	- 3,5 %
Eure	164 243	168 937	176 210	180 975	172 018	- 4,9 %
Seine-Maritime	254 696	270 409	299 482	315 687	299 146	- 5,2 %

Évolution du taux d'occupation annuel par département entre 2009 et 2013



Les nuitées en gîtes de France normands sont en progression constante depuis 2009, même si elles enregistrent en 2013 une baisse généralisée sur l'ensemble des trois départements. La Seine-Maritime est le département qui en souffre le plus et qui voit son nombre de nuitées chuter de 5,2 %. La Basse-Normandie et la Haute-Normandie voient leur taux d'occupation fléchir également en 2013.

La répartition des ventes de contrats par durée de séjour reste à peu près équivalente depuis 2009. Plus de la moitié des contrats durent entre 5 et 10 jours et près d'un tiers durent moins de 5 jours.

Les gîtes ruraux accueillent toujours majoritairement des touristes français (80 % des arrivées et 74 % des nuitées). Les arrivées étrangères progressent en 2013 de 2,7 %, mais le nombre de nuitées passées dans les gîtes recule de 3,7 %.

Sources : DREAL HN et DREAL BN ; Centrales de réservation départementales Gîtes de France